

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 271

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois,
et M. Kamardine

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« , L. 385 à L. 387, L. 389 »,

les mots :

« sont supprimés et les mots : « »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose un retour au texte initial du projet de loi organique.